

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M21- 062858

89972  
062137204 -> 062137204

Optique

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1063 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

REZKI ABDELHAMID

Date de naissance :

07.01.1950

Adresse : LOT COMMUNAL BLOC 154 M2 HAY-HASSANI CASAB

Tél. : 06 16 08 71 69 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... /

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... /

Signature de l'adhérent(e) : .....



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>HARMACIE OMERRADH</b> Dr. Adnene BIDAH 49, Boulevard Lamine KEBBI HAY HASSAN, M. OULFA CARABANCA - Tel: 05 22 90 98 71 - Fax: 05 22 90 92 66	13/8/2011	1043.00

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

#### **[Création, remont, adjonction]**

Гендерные различия в восприятии и оценке проблемных ситуаций

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'G' on the right. The teeth are arranged in a standard dental layout, with the first molar on the left and the second molar on the right of each arch.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ct/rh. Mercredi prochain

Date : 13 / 01 / 21

à la clignotante 10h.

## Ordonnance

ZENASNI VITAMIN

PHARMACIE OUM ERRABIA

1- 10s S.V. 347.00 x 210px 1/j rat 8j.

1- CEFico 200 347.00 x 210px 1/j rat 8j.

2- Lovelox 0.4 S.V. 347.00 x 210px 1/j rat 8j.

3- Dexame thalone 1mg 1/j rat 10j.

4- 10gt 1/j rat 6j min 10gt 1/j rat 10j.

5- Vitc 1000 10gt 1/j rat 10j.

6- 10gt 1/j rat 10j.

LOT : 210540  
EXP : 02/23  
PPV : 170.00 DH

CEFICO

347.00

LOT : 2111867/1  
EXP : 07/2023  
PPV : 347.00 DH

347.00

LOT : 2111867/1  
EXP : 07/2023  
PPV : 347.00 DH

LOT : 210348  
EXP : 04/2026  
PPV : 14,30 DH

LOT : 210348  
EXP : 04/2026  
PPV : 14,30 DH

LOT : 210348  
EXP : 04/2026  
PPV : 14,30 DH

LOT : 210348  
EXP : 04/2026  
PPV : 14,30 DH

LOT : 210348  
EXP : 04/2026  
PPV : 14,30 DH

LABORATOIRES  
BIOFAR VITA C ACEROLA CP BTE 20  
PPC : 69.00 DH  
Ut Av : 02/2024 Lot : 1070/7

IPHADERM  
VITAMINE C  
ACEROLA 500

5- Kindergarten 95m ✓

6205<sup>1</sup> sachet 1j ~~10~~ S.1

Ames

LOT 201585  
EXP 05/2023  
PPV 52.80DH

1977 juli 14. J. PPV

7- Zink: 457

100  $\times$  10  $\mu$  at 10 j

1043.00

PHARMACIE OUM ERRABIAH  
Dr. Adnane BIDAH

Dr. Adnane ELJADIDI  
49, Boulevard OUMERRAD HAY HASSANI, B. OULEA  
ALGERIA - Tel: 05 22 90 88 72 - Fax: 05 22 90 12 66